



## Séance du Conseil municipal du mardi 22 juin 2021

### Procès-verbal

---

**Présents** M. Patrick FISCHLER, président  
M. Blaise BOSSON  
M. Thierry BUBLOZ  
Mme Sophie DÖRFLIGER  
Mme Candice EISSLER-GROS  
M. Jacques HUTIN  
M. Philippe ISELI  
M. Daniel MENETREY  
Mme Alessia SCHMID  
Mme Ursula ZIELAZEK

**Exécutif** M. René JEMMELY, maire  
M. Eric GARDI, adjoint  
M. Olivier GOY, adjoint

**Secrétaire** M. Henri GANGLOFF

**Procès-verbaliste**

M. Giovanni ERRICHELLI

**Excusés** Mme Isabelle MERMOUD, vice-présidente  
Mme Françoise CERUTTI  
Mme Adélaïde CRUCHON

---

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de l'Exécutif
4. Terrains Portier : discussion ouverte suite à la séance de présentation faite aux conseillers municipaux avant la séance du Conseil municipal
5. Propositions de motions et de résolutions
6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2<sup>e</sup> semestre 2021 :  
(proposition : 21 septembre ; 9 novembre ; 14 décembre)
7. Communications des commissions
8. Communication des dates des prochaines séances des commissions
9. Questions et divers

Le président du Conseil souhaite la bienvenue à toutes et à tous, ouvre la séance à 20 h 15 et prie l'assistance de bien vouloir excuser l'absence de **Mmes MERMOUD, CERUTTI et CRUCHON.**

Il procède dès lors à la lecture du premier point inscrit à l'ordre du jour :



## 1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10.05.2021

**Mme DÖRFLIGER** propose les trois modifications suivantes :

Page 3, point 3.1, pénultième paragraphe : le verbe « agender » est à mettre à l'infinitif ;

Page 8, point 10.1, 1<sup>er</sup> paragraphe : deux événements distincts sont concernés, l'un autour de la thématique « zéro déchets », et l'autre pour une « sortie en nature » ;

Page 8, point 10.3 : la sortie mentionnée a dû être reportée, et non pas annulée.

Hormis ces modifications, le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 mai 2021 est approuvé **À L'UNANIMITÉ des membres présents (9)**.

*(N.B. Art. 13 du règlement du Conseil municipal : « Le président ne prend part au vote que pour départager en cas d'égalité des voix. Toutefois, il participe aux élections et aux votes des délibérations qui requièrent la majorité qualifiée, ainsi qu'aux votes sur les naturalisations. »)*

## 2. Communications du Bureau du Conseil municipal

### 2.1 Association « Terrasses sans frontières »

**M. FISCHLER** a reçu une publicité de l'association en question, incitant les propriétaires fonciers à végétaliser les toitures de leurs constructions, dans le but d'améliorer la nature et la qualité du bâti.

### 2.2 Coopérative « Mobility »

**M. FISCHLER** a été approché par la coopérative de partage de véhicules, dans la réalisation de projets en faveur des communes, afin d'inciter les populations à utiliser leurs services. Les informations utiles seront transmises à la commission environnement, pour appréciation.

## 3. Communications de l'Exécutif

### 3.1 Sablère du Cannelet SA

**M. JEMMELY** revient sur ce dossier pour confirmer n'avoir pas encore reçu de réponse des services des affaires juridiques de l'État ; l'avocat-conseil de la commune n'a pas manqué de leur adresser un courrier de relance, avec copie au TF, afin que les juges fédéraux constatent par eux-mêmes que le canton « ne semble pas faire preuve de la diligence requise ».



Aussitôt après réponse obtenue à cette missive, une conférence de presse sera certainement planifiée, en fonction des données en possession de la commune.

Par ailleurs et ce consécutivement à la parution d'un article à ce sujet dans le bulletin communal, le canton n'a pas manqué de réagir, là très rapidement, afin de demander un droit de réponse ; ce qui lui sera sans doute concédé.

### **3.2 Chemin des Sables**

**M. GARDI** informe que les travaux de resurfaçage à cet endroit ont été reportés à la rentrée de septembre, en raison d'une météo défavorable à la mise en œuvre de ces matériaux innovants. En effet, l'application doit intervenir en dehors de conditions trop chaudes ou trop pluvieuses.

### **3.3 Déchetterie communale**

**M. GARDI** informe que l'installation est opérationnelle, tandis que les ultimes interventions n'ont soulevé aucune difficulté particulière.

### **3.4 Fontaine de Sézegnin**

**M. GARDI** rapporte des difficultés d'écoulement de la « fontaine de Caroline », au niveau de la grille de récupération des eaux sur la route, qui est obstruée par des dépôts calcaires. Des travaux d'assainissement auront dès lors lieu à cet endroit.

### **3.5 Structure d'accueil « le Couffin »**

**M. GOY** rapporte que la commune de Perly-Certoux a souhaité rejoindre la structure à laquelle adhèrent toutes les communes de la Champagne, ainsi que la commune de Bernex. Cela impliquera une augmentation du budget global, tandis que les parts communales diminueront.

### **3.6 Promotions scolaires et fête nationale**

**M. GOY** confirme que les promotions scolaires auront bien lieu cette année ; en raison du maintien de certaines règles sanitaires voulues par le DIP, chaque classe devra rester indépendante. Des manèges et un stand de glaces seront tout de même organisés pour la journée du vendredi 2 juillet 2021, où seuls les enfants seront autorisés dans le périmètre.

Par ailleurs, la traditionnelle Fête du 1<sup>er</sup> août sera organisée à Athenaz et un feu d'artifice sera tiré. La fête pourra accueillir 500 participants sur inscription.



#### 4. Terrains Portier : discussion ouverte

Le Président précise que l'élaboration de ce point a été soigneusement préparée par le Bureau, pour aboutir à la conclusion qu'il ne nécessitait pas la forme d'une résolution, puisque toutes les informations pour la prise d'un axe de conduite ont été délivrées aux élus lors de la séance spécialement organisée sur ce point, et précédant celle du Conseil.

Or donc et sans vouloir reprendre les débats de la séance de présentation, il propose que chaque élu s'exprime brièvement, et de la façon la plus concise, pour terminer par un vote consistant à recueillir les opinions sur la suite que le Conseil doit donner au projet immobilier, particulièrement en ce qui concerne la difficulté liée aux places de stationnement. La problématique étant de connaître la position du Conseil par rapport aux trois options existantes :

- 1) Réaliser les 80 places initialement prévues, et ce au risque que l'APA soit purement et simplement refusée, en raison de nombreux préavis négatifs des services de l'État ;
- 2) Diminuer le nombre à 55 places, ratio idéalement préconisé par les architectes et le service de l'OTC ;
- 3) Opter pour une solution intermédiaire visant à concevoir 70 places.

Après que chaque élu ait exprimé sa position à ce sujet, non sans qu'une longue discussion générale s'en soit suivie, puis qu'un vote consultatif ait écarté l'alternative 1) par 6 voix contre et 3 abstentions, seules les alternatives 2) et 3) subsistent. Elles sont dès lors mises au vote de consultation, pour lequel, le Conseil municipal d'Avusy,

**À l'UNANIMITÉ (9),**

<b>DÉCIDE</b>
---------------

de retenir l'alternative d'un projet de parking à 70 places.

Un plan financier en bonne et due forme sera élaboré dans ce sens par l'Exécutif, pour la rentrée de septembre 2021.



## 5. Propositions de motions et de résolutions

Néant

## 6. Fixation des dates des séances du Conseil municipal pour le 2e semestre 2021

Les dates telles que proposées à ce point de l'ordre du jour sont approuvées à l'unanimité des personnes présentes :

- 21 septembre 2021, à 20h00
- 9 novembre 2021, à 18h30
- 14 décembre 2021, à 20h00

## 7. Communications des commissions

### 7.1 Commission environnement

**Mme ZIELAZEK** annonce que la date du premier atelier « zéro déchets » a été fixée au 6 octobre 2021, tandis que le second aura lieu en novembre, date encore à fixer.

La date prévue pour la « sortie nature » est idéalement prévue pour septembre 2021, mais reste à fixer définitivement.

### 7.2 Commission économie et agriculture

**M. FISCHLER** transmettra sous peu au secrétariat l'ensemble des correctifs concernant « Avusy pratique », en vue d'un bon pour accord.

### 7.3 Commission sociale

**Mme EISSLER-GROS** informe que la plateforme « Demain en Champagne » est à nouveau active sur le site internet de la commune.

La soirée destinée aux enfants de la commune est, quant à elle, prévue pour le 17 septembre 2021.



## 8. Communication des dates des prochaines séances de commissions

- Commission travaux : à convenir
- Commission environnement : 31 août 2021 à 20 h 00
- Commission économie et agriculture : à convenir
- Commission sociale : 2 septembre 2021 à 18 h 30
- Commission finances : à convenir
- Commission ad hoc plan directeur : en suspens
- Commission ad hoc terrains Portier : en suspens
- Commission ad hoc Sablière du Cannelet SA : à convenir

## 9. Questions et divers

**9.1 M. GOY** annonce que l'association en faveur du Burkina Faso organise la « Burkina run » les 26 et 27 juin, avec possibilité de choisir parmi trois parcours proposés. Le détail des parcours et des informations plus précises sont disponibles sur le site [www.runningeneva.ch](http://www.runningeneva.ch), tandis que la buvette de Laconnex sera ouverte aux inscriptions de 9h à 18h, aux dates précitées.

**9.2 Mme EISSLER-GROS** demande si les nouveaux sacs à ordures mis en valeur par la Canton et plus résistants que ceux de l'ancienne génération sont également disponibles dans les mairies des communes genevoises.

M. GANGLOFF précise que les sacs sont effectivement mis gratuitement à disposition des administrés, pour autant que soit également retirée la nouvelle poubelle à laquelle les sacs sont liés, ces derniers n'étant pas distribués seuls.

**9.3 Mme ZIELAZEK** s'interroge sur la présence d'un container de couleur bleue, au Creux-du-Loup, où l'objet inesthétique semble y avoir été placé depuis près de 6 mois.

M. GARDI précise qu'il s'agit là d'un garde-meuble provisoire, utilisé par les propriétaires, dans l'attente d'une finalisation de leur construction à Cartigny.

Afin de répondre à une deuxième interrogation, il indique que l'entretien des plates-bandes à cet endroit incombe aux propriétaires des fonds, selon les limites de priorités, tout en précisant que le plan cadastral peut librement être consulté en mairie.

**9.4 M. HUTIN** demande si les nouveaux containers enterrés au croisement de la route du Creux-du-Loup ont une capacité supérieure aux précédents modèles.

M. GARDI lui confirme que ces objets ont la même capacité, soit 5 m<sup>3</sup>.



**9.5 M. GANGLOFF** indique que les inscriptions pour la sortie « La Revue », prévue le 14 novembre ont bien été enregistrées et que les places sont d'ores et déjà réservées.

**9.6 M. FISCHLER** rapporte la lecture d'un article paru dans « Avusy actualités » et dans lequel une erreur semble s'être glissée : en effet, le Conseil communal n'est pas favorable au projet de loi du Grand Conseil (PL 12584), bien au contraire. Un *erratum* sera communiqué à cet effet.

Sans transition, il estime que le nombre de deux poubelles au Reposoir / Creux-du-Loup semble insuffisant.

M. GANGLOFF confirme qu'une poubelle supplémentaire sera installée à cet endroit très prisé.

---

**L'ordre du jour étant épuisé et nul autre demandant la parole,**

**Le président du Conseil clôt la séance à 21 h 30.**

---

**Un conseiller**

**Le secrétaire**

**Le président du Conseil**